



## PIAF 10RE

### Nacelle à mât vertical

*Conçu pour durer*

#### CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

<b>Hauteur de travail</b> .....	9,92 m
<b>Déport</b> .....	3,51 m
<b>Largeur châssis</b> .....	1,00 m
<b>Rotation tourelle dans le gabarit châssis</b>	
<b>Transmission électrique</b>	

#### ▲ ÉQUIPEMENT STANDARD

- Roues caoutchouc non marquantes
- Panier avec lisse coulissante
- Capacité 200kg
- Batterie 24V 215 Ah
- Remplissage centralisé
- Chargeur embarqué H/F
- Rotation tourelle 356° non continue
- Pente franchissable 25%
- Déplacement possible à hauteur maxi
- Console couleur LCD de diagnostic embarquée
- Anneaux d'élingage et de remorquage
- Indicateur de décharge batterie
- Indicateur de dévers avec alarme
- Détecteur de surcharge
- Feu à éclats
- Compteur horaire

#### ★ ACCESSOIRES & OPTIONS

- Panier avec portillon
- Ligne à air comprimé
- Prise 220V dans la plate-forme
- Coupure de mouvements sur dévers > à 2°
- Bip de déplacement
- Système Anti-écrasement (ACS)
- Peinture couleur(s) client

# PIAF 10RE



Hauteur travail	9,92 m
Hauteur plancher	7,92 m
Déport maximum	3,51 m
Charge utile (intérieur, 2 personnes, vent 0km/h)	200 kg
Charge utile (extérieur, 1 personne, vent < 45km/h)	200 kg
<b>A</b> Longueur	2,78 m
<b>B</b> Largeur châssis	1,00 m
<b>C</b> Longueur plate-forme	0,80 m
<b>D</b> Largeur plate-forme	0,93 m
<b>E</b> Hauteur	1,99 m
<b>F</b> Empattement	1,20 m
<b>G</b> Garde au sol (centre machine)	8,2 cm
Rotation tourelle	356° NC
Vitesse maxi (machine repliée)	5,5 km/h
Vitesse maxi (machine dépliée)	0,9 km/h
Pente admissible (machine repliée)	25%
Dévers maxi.	2°
Rayon de braquage intérieur (Ri)	0,52 m
Rayon de braquage extérieur (Re)	2 m
Poids total	2850 kg
Pression au sol	932 kN/m <sup>2</sup>

CE

Appareil conforme à la réglementation en vigueur.  
Du fait de sa politique d'amélioration constante de ses produits, la société ATN se réserve le droit de procéder sans préavis à des changements de spécifications.

RT : Rayon de travail  
Ri : Rayon de braquage intérieur  
Re : Rayon de braquage extérieur

